

Rotary



ROTARY CLUB de MARTIGUES ÉTANG-de-BERRE

1760° District

Siège : VILLA KHARIESSA
Av. Ch. de Gaulle 13500 Martigues
contact@rotarymartigues.fr
<http://rotarymartigues.fr>

Règlement du prix « Jeune créateur d'entreprise » pour l'année Rotarienne 2018-2019

Le **Rotary Club de Martigues-Etang de Berre** dont le siège est situé à Martigues, Avenue du Général de Gaulle, Villa Khariessa, constitué de professionnels se propose de contribuer au développement économique et à la création d'emplois durables sur les territoires de Martigues, Châteauneuf les Martigues, Port de Bouc et Saint Mitre les Remparts.

Le prix attribué s'élève à la somme de **Cinq Mille Euros (5000 €) répartie sur 2 années.**

Conditions de participation :

- Etre âgé entre 18 ans et 30 ans.
- S'installer sur les territoires de Martigues, Châteauneuf les Martigues, Port de bouc, Saint Mitre les Remparts.
- Avoir une partie de son activité sur ces territoires.
- Créer ou reprendre une entreprise, avec un projet de développement.
- Etre inscrit au registre du commerce depuis le 1^{er} janvier 2018.
- Avoir pour objectif d'être créateur d'emploi sur les territoires ci-dessus énumérés.

Composition du dossier de présentation :

Il devra comprendre :

- Un descriptif du projet.
- Un curriculum vitae du candidat.
- Un bilan prévisionnel de gestion.
- Un projet de développement.

Ce dossier devra être déposé **au plus tard le 26 avril 2019** pour une première sélection par le comité.

Les candidats retenus pourront participer à la soutenance orale.

Année Rotarienne 2018 / 2019

Président : Alain GUISSANI - Secrétaire : Alain GUILLAUME - Trésorier : Gilles GARCIA - Protocole : Dominique KRENC
Président élu 2018/ 2019 : Gérard FERREOL



ROTARY CLUB de MARTIGUES ÉTANG-de-BERRE

1760° District

Siège : VILLA KHARIESSA
Av. Ch. de Gaulle 13500 Martigues
contact@rotarymartigues.fr
<http://rotarymartigues.fr>

Soutenance orale et sélection :

La **soutenance orale** par le candidat est obligatoire et doit faire l'objet d'un exposé succinct reprenant notamment le descriptif du projet et les motivations du candidat, elle aura lieu **mi-mai 2019**.

Le choix du lauréat sera fait sur la qualité du dossier, du projet, des objectifs, de la pertinence économique, de la faisabilité financière du projet et de la motivation du créateur.

Les membres du comité de sélection s'attacheront à vérifier également le respect des enjeux sociaux, culturels et environnementaux conformément à l'éthique Rotarienne.

Les résultats et la désignation du lauréat par le comité sont souverains et ne peuvent faire l'objet d'aucun recours.

Les résultats seront communiqués aux candidats sous trente jours après la soutenance et le prix remis au lauréat lors d'une réunion du club Rotary Martigues-Etang de Berre.

Obligations du Lauréat :

Après l'obtention du prix, le lauréat aura l'obligation de communiquer au Rotary Martigues-Etang de Berre semestriellement tous justificatifs de l'évolution de son activité afin d'obtenir le versement des sommes (acomptes) du prix conformément aux accords contractuellement décidés.

Les membres du Rotary Martigues-Etang de Berre pourront apporter éventuellement leurs aides techniques en fonction de leurs possibilités.

La participation au prix « jeune(s) créateur(s) d'entreprise » engage le candidat à accepter le présent règlement sans possibilité d'aucune contestation ni d'aucun recours.

Le présent règlement a été communiqué à chaque candidat avant sa participation dont un exemplaire a été préalablement signé.

M (nom et prénom) Adresse
Bon pour accord (manuscrit)

Fait à _____ le _____

Année Rotarienne 2018 / 2019

Président : Alain GUISSANI - Secrétaire : Alain GUILLAUME - Trésorier : Gilles GARCIA - Protocole : Dominique KRENC
Président élu 2018/ 2019 : Gérard FERREOL